

POUVOIR DE REPRESENTATION AGE DU POLE SCS

Merci de renvoyer le pouvoir à nadira.lepagnot@pole-scs.org

(Rappel article XII-2 des statuts : Les Membres peuvent se faire représenter par un Membre du même collège, par le Président ou par une personne physique de son organisation)

Je, soussigné(e) :

De la société / organisme :

Donne pouvoir à :

De la société / organisme :

A l'effet de :

Me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Pôle SCS qui se tiendra

le 12 décembre 2023 à 10h00 au Château Mentone

401 Chemin de Mentone, 83510 Saint-Antonin-du-Var

Exercer tous les droits que je tiens des statuts et du règlement du Pôle SCS,

Prendre part en mon nom à toute délibération, discussion, tout vote, faire toutes les protestations, oppositions et réserves,

Accepter toute fonction et tout mandat, signer toute feuille de présence ainsi que tout procès-verbaux de séance et tout acte relatif à l'administration des parties communes.

Fait à

Le

Bon pour pouvoir

Signature avec mention « bon pour pouvoir ».